



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018  
Reçu en préfecture le 05/10/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180925-2018\_09\_207-DE

**SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

**2018-09-207 - 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 19 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**ENFANCE, PETITE ENFANCE**  
**RESTITUTION À LA COMMUNE DE VAYRES DE LOCAUX AFFECTÉS À LA**  
**COMPÉTENCE ENFANCE**

Envoyé en préfecture le 05/10/2018  
Reçu en préfecture le 05/10/2018  
Affiché le  
ID : 033-200070092-20180925-2018\_09\_207-DE

Sur proposition de Madame Anne – Marie ROUX, Vice-présidente en charge de l'enfance et de la petite-enfance,

Vu l'article L.1321-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Commune de Vayres en date du 28 juin 2016 relative à la mise à disposition de locaux pour l'exercice de la compétence enfance de la Communauté de communes du Sud Libournais,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 portant fusion de La Cali avec la Communauté de communes du Sud-Libournais et de l'extension avec les sept communes de la Communauté de communes du Brannais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant, dès lors, que La Cali dispose de locaux utilisés pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement situé rue de la Pompe pour une superficie de 267 m<sup>2</sup> (maternelle) et situé avenue de Libourne pour une superficie de 186 m<sup>2</sup> (élémentaire) sur la commune de Vayres pour l'exercice de la compétence communautaire « Enfance »

Considérant que depuis le 27/06/2018 un ALSH a été construit et que de ce fait les locaux précédemment cités ne sont plus utilisés pour l'exercice de cette compétence,

La Vice-présidente expose, qu'en application de l'article L.1321-3 du CGCT, lorsqu'un bien n'est plus affecté par l'EPCI au service public pour lequel il avait initialement été mis à disposition, l'EPCI prend une délibération dans laquelle il indique que le bien initialement mis à sa disposition n'est plus utilisé pour l'exercice de la compétence transférée. La commune propriétaire recouvre alors l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien. Ce dernier lui est restitué et réintégré dans son patrimoine pour sa valeur nette comptable, augmentée des adjonctions effectuées par l'EPCI, le cas échéant.

Parallèlement, les financements afférents aux biens mis à disposition, emprunts et subventions transférables ainsi que les amortissements pratiqués, sont réintégré dans la comptabilité de la commune propriétaire des biens.

Vu l'avis de la commission « enfance » en date du 30 août 2018,  
Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de constater la non utilisation des locaux situés rue de la pompe et avenue de Libourne sur la commune de Vayres pour l'exercice de la compétence communautaire « Enfance »,
- de restituer ce bien à la commune de Vayres,
- de demander à la commune de Vayres de procéder à la désaffectation de ce bien,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents concernant cette restitution.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne 05 octobre 2018

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

